



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 29 JUN 2022 A 18 H 30**

**PROCES-VERBAL DRESSÉ EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Marc FOURNEL, M. Vincent HAMEN, M. Georges FORDOXEL, Mme Aurélie NAILI, Mme Mireille CHARLET, M. Serge BERNAT, M. Guy VANDENDRIESSCHE, Mme Sylvie BALON, M. Robert ROUSSEAU, M. Serge BASSO, Mme Emilie BUBEA, M. Christian ARIES, Mme Chantal BERTIN, M. Kamel BOUZAD, Mme Marie-Christine INIAL, M. Hamar HADJADJ, Mme Lora REGGIORI, M. Roger CAMPESE, Mme Sylvie ANTOINE, M. Gérard GUELEN, Mme Muriel FERRARO, M. Mathieu SERVAGI, M. Serge LOUBEAU, Mme Chantal CAULE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Martine ETIENNE ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, Mme Isabelle MAHADE ayant donné pouvoir à Mme Mireille CHARLET, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Thomas VELSHER ayant donné pouvoir à Mme Muriel FERRARO, Mme Isabelle HERBIN ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Safia NEHARI, M. Edouard JACQUE, M. Marco AGOSTINI.

ORDRE DU JOUR

- 1 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2022 – APPROBATION
- 2 - ASSOCIATIONS- SUBVENTIONS- ORGANISATION DU PARCOURS ROSE DU PAYS HAUT- APPROBATION
- 3 - RESEAU TONICITES – PARTICIPATION - APPROBATION
- 4 - FINANCES-BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n°03 - APPROBATION
- 5 - PARC DES RECOLLETS- DECOUVERTURE DE LA CHIERS- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE

1	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2022 - APPROBATION
---	--

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le procès-verbal de la séance en date du 25 MAI 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 MAI 2022.

2	ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS – ORGANISATION DU PARCOURS ROSE DU PAYS-HAUT - APPROBATION
----------	--

La Ville de Longwy accorde un intérêt particulier à toute initiative permettant d'amplifier la prévention et les dépistages sous toutes ses formes en matière de santé d'autant si elle concourt également au dynamisme du territoire.

Dans le cadre de l'opération nationale "Octobre rose" visant à promouvoir le dépistage plus efficace du cancer du sein, la Ville de Longwy organise des actions depuis plusieurs années.

En 2015, cinq villes se regroupent pour créer le 1^{er} Parcours rose, organisé par la Ville de Longlaville.

En 2016, en 2017, en 2018, en 2019, les communes de Haucourt, Herserange, Longlaville, Longwy, Mont-Saint-Martin et Saulnes ont renouvelé l'expérience et la ville de Longwy l'a organisé en octobre 2021.

Afin de soutenir les organisateurs de l'édition 2022 qui aura lieu à MEXY le 9 octobre 2022 et permettre la poursuite et l'amplification de cette opération, les membres du Conseil Municipal sont appelés à :

DECIDER de l'attribution d'une subvention de 1000 € au profit de l'association du Comité des Fêtes de MEXY, association porteuse de l'action.

PRÉCISER que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2022 sous l'article 6574.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Mr Vincent HAMEN, Adjoint délégué à la santé et à la cohésion sociale,

Considérant l'intérêt pour toute initiative permettant d'amplifier la prévention et les dépistages sous toutes ses formes en matière de santé,

Vu l'avis de la commission municipale "Cohésion Sociale -Santé - Solidarité" en date du 27/06/2022

Vu l'opération nationale 2022 " Octobre Rose",

Vu l'organisation le dimanche 9 octobre 2022 du 7^{ème} PARCOURS ROSE DU PAYS-HAUT à MEXY, édition coordonnée par l'association du Comité des Fêtes de MEXY,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 1000 € au profit de l'association du Comité des Fêtes de MEXY.
- **PRÉCISE** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2022 sous l'article 6574.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

3	RESEAUX TONICITES – PARTICIPATION - APPROBATION
----------	--

Créé en 2006 en tant que réseau « LELA » (Luxembourg / Esch-sur-Alzette/Arlon / Longwy), le périmètre de ce réseau s'agrandit en 2007 avec l'arrivée des villes de Metz et de Thionville. Le nouveau réseau prend le nom de « LELA+ ». Ces villes se regroupent autour d'une thématique d'importance : le travail frontalier et les conséquences sur les domaines tels que les flux pendulaires / le trafic routier
...

En 2011, le réseau décide de se donner plus de visibilité. Il prend le nom de « TONICITES ». Ce réseau c'est un bassin de population de 180 000 travailleurs frontaliers et compte 1,4 million d'habitants. Le réseau décide de structurer ses travaux en mandatant l'agence d'urbanisme – aujourd'hui l'Agape- pour engager la réflexion sur les solutions alternatives à proposer en matière de mobilité FRANCE-LUXEMBOURG.

Ces travaux conduisent à l'émergence du programme Interreg MMUST qui constitue un programme tri national de modélisation du trafic sous toutes ses composantes.

En outre, les rencontres régulières entre les villes du réseau nourrissent les propositions que nous faisons aux divers groupes de travail de la CIG pour préparer les règlements européens sur des thématiques telles que le travail frontalier – les mobilités.

Lors de la dernière réunion qui s'est déroulée le 20 avril 2022 à Luxembourg, il a été décidé un nouveau programme d'actions avec une gouvernance tournante. Ainsi l'agenda des présidences sera le suivant :

Juin 2022 / juin 2024 : présidence Luxembourg – Esch sur Alzette
Juin 2024 / juin 2026 : présidence Metz – Thionville
Juin 2026 – juin 2028 : présidence Arlon – Longwy

Chaque présidence mettra au point un programme partenarial pour donner une nouvelle dynamique.

Le budget annuel des villes -hors villes assurant la gouvernance- est de 20 000€ (somme inchangée depuis 2015). Les Villes assurant la présidence, quant à elles, participent à hauteur de 30 000€.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la Ville de Longwy à hauteur de 20 000€ annuels dans le cadre de la participation au réseau TONICITES
- **DIT** que les crédits nécessaires à la participation de la ville sont inscrits au budget primitif 2022, article 6558 et seront inscrits chaque année à cet article à hauteur de 20 000 € jusqu'en 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

4	FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n°03 - APPROBATION
----------	--

La décision modificative de crédits n°3 vise à intégrer des mouvements de crédits suite à la décision de la Ville de Longwy d'acquérir les anciens locaux de Véolia, correspondant à l'ancienne école des filles Voltaire située au 15 rue Anatole France.

Pour acquérir ce bien en pleine propriété, la Ville devra verser :

- le montant de l'acquisition pour 60 979.61 € sur le compte 2115.
- et la soulte de 139 020.39€ sur le compte 678.

Ces crédits sont prévus au budget 2022 dans sa totalité sur les comptes d'investissement.

Au vu de la particularité de l'écriture comptable de la soulte, il convient donc d'effectuer un mouvement de crédits entre les dépenses en section d'investissement vers les dépenses en section de fonctionnement.

Section d'investissement

Nature D ou R	Chapitre	Article	Fonction	Mouvements + et -
R	021	021	01	-139 020.39 €
D	21	2111	824	- 83 741.34 €
D	21	2138	824	- 7 350 €
D	21	2115	824	- 47 929.05 €

Section de fonctionnement

Nature D ou R	Chapitre	Article	Fonction	Mouvements + et -
D	023	023	01	- 139 020.39 €
D	67	678	415	+ 139 020.39 €
D	022	022	01	+ 139 020.39 €
R	74123	74	01	+ 139 020.39 €

Dans le cadre de la crise sanitaire et pour lutter contre la propagation du virus, l'Etat a encouragé les collectivités à acheter des capteurs CO2 dans les écoles. Cette dépense subventionnable relève de la section de fonctionnement.

Celle-ci a été prévue en investissement sur le compte 2313, il convient donc de réintégrer les crédits en section de fonctionnement au compte 6068.

Section d'investissement

Nature D ou R	Chapitre	Article	Fonction	Mouvements + et -
R	021	021	01	- 24 633 €
D	23	2313	212	- 24 633 €

Section de fonctionnement

Nature D ou R	Chapitre	Article	Fonction	Mouvements + et -
D	023	023	01	- 24 633 €
D	011	6068	020	+ 24 633 €

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur FORDOXEL, Adjoint délégué aux finances, au budget et à la commande publique,

Considérant que le virement de crédits par décision modificative de crédits est équilibré,

Considérant que le Conseil municipal doit délibérer sur une décision modificative de crédits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À la majorité des voix,

26 pour, 4 abstentions (M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, M. Serge LOUBEAU, Mme Chantal CAULE)

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n°3 précitée ;
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

5	PARC DES RECOLLETS- DECOUVERTURE DE LA CHIERS- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE
---	---

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le Grand Longwy Agglomération va entreprendre une nouvelle phase de découverte de la Chiers sur le secteur « RECOLLETS » ce qui amène la Ville de LONGWY à accompagner ce chantier en procédant à l'aménagement urbain et paysager du Parc de verdure-loisirs des Récollets et de l'Avenue de Saintignon.

Pour consolider la Convention de maîtrise d'ouvrage publique signée le 26 juin 2020, il convient de soumettre au Conseil municipal la signature d'un avenant, fixant définitivement la répartition financière des missions de maîtrise d'œuvre de suivi des travaux pour le secteur « Les Récollets », modifiant le contenu de la mission du maître d'ouvrage de l'opération, et supprimant la refacturation du poste « Dépenses annexes ».

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Mme Sylvie BALON, Adjointe aux travaux et à la proximité,

Vu la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage publique entre la ville de Longwy et le Grand Longwy Agglomération du 26 juin 2020,

Vu l'avis de la Commission Travaux, urbanisme et action environnementale du 27 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage publique entre la Ville de Longwy et le Grand Longwy Agglomération ci jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.
- **DE PRÉCISER** que le montant de ladite acquisition est inscrit au Budget Primitif 2022, article 2115-15,

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités

La séance est levée à 19 heures 34 minutes

LE MAIRE



J. Fournel
Jean-Marc FOURNEL